

Le Scoop du jour

Et les coulisses de l'actu

Les Indiscrets

Radio Cocotier PoWaA

L'eJournal...

...avant le journal

Mes Nouvelles

Mon abonnement

Votez...

...et causez-en

mardi 01 novembre 2011

• Tahiti: 08:18:39 • Paris: 20:18:39

Mon Club
Pseudo
.....
Connexion
Mot de passe oublié

Inscrivez-vous !

Réagissez, votez, créez un blog ...



[A la Une](#)
[Politique](#)
[Economie](#)
[Justice](#)
[Société](#)
[Les Gens](#)
[Culture-Sorties](#)
[Sports](#)
[Pratique](#)
[Le Club](#)
[Archives](#)
[Annonces](#)

[Transversales](#) >
[Flosse](#) >
[Temaru](#) >
[Tong Sang](#) >
[Gouvernement](#) >
[Assemblée](#) >
[CESC](#) >
[Affaires](#) >
[Faits divers](#) >
[Nucléaire](#) >
[Finances](#) >
[Tourisme](#) >
[Perliculture](#) >
[Pêche](#) >
[Agriculture](#) >
[Transports](#)

[Santé](#) >
[Recherche](#) >
[Energies renouvelables](#) >
[Espace maritime](#) >
[Education](#) >
[Protection sociale](#) >
[Emploi](#) >
[Logement](#) >
[Tradition](#)

[Accueil](#) >
[Réagissez à l'actu](#)

"Le Tavini achève les spoliations des terres autochtones"

Voter
0

Publié le lundi 31 octobre 2011 à 01H00

"Lettre ouverte du Conseil coutumier autochtone O.R.A au président du Territoire de la Polynésie française , Monsieur Oscar Manutahi Temaru et son vice-président, Antony Géros.

Nous y voilà, une loi du Pays portant sur le code de la propriété publique, l'achèvement des spoliations des terres autochtones entamées en 1842, une loi néocoloniale, réactionnaire et discriminatoire, prônée par ceux-là mêmes qui se réclament du Front de libération de la Polynésie (FLP), Tavini-Huiraatira UPLD, il fallait oser. Ceux qui pendant trente ans nous ont bercés de propos anti-coloniaux, mais qui en fait, au fond d'eux-mêmes ne pensaient pas moins à comment se servir gratuitement.

Mis au pouvoir par le Taui en 2004, pour lequel nous nous sommes battus, afin de changer la société et le comportement des hommes politiques qui nous méprisaient depuis ces 30 dernières années.

Par ce projet de loi, la restitution des terres autochtones prônée par le Taui en 2004 est bien loin.

Le Tavini-HuiraatiraUPLD se croit tout permis en s'appropriant des terres n'ayant fait l'objet d'aucune attribution au profit de personnes privées (Article LP 17), se cachant derrière la justice pour justifier ces spoliations .

Les juristes nous ramenant à la LP 171 et LP 174, pour justifier cette loi de spoliation foncière, ne voulant aucunement frustrer le gouvernement en place.

Pour notre part, nous persistons et dénonçons cette dérive indépendantiste, qui consiste à faire voter un projet de loi de spoliation des terres du peuple autochtone, et justifie cela par la non-revendication des dites terres, quelle méprise !

Nous nous répétons peut-être, mais aucune terre dans ce pays n'appartient à l'État Français ni au Territoire de la Polynésie Française. Les traités du 9 septembre 1842 et l'annexion du 29 juin 1880, suivis de la loi du 11 mars 1891, sont clairs et sans ambiguïté.

Nos marae sacrées sont les titres de propriétés légitimes et authentiques de nos terres, vallées, montagnes, rivières et atolls que nous ont légué nos tupuna.

Nous faire croire que ces terres n'ont aucun titre ,c'est méconnaître, humilier, bafouer notre histoire et la mémoire de nos tupuna.

Comment le Tavini Huiraatira peut-il prétendre et faire croire par cette loi scélérate et abjecte qu'il veut restituer les terres du peuple Maohi, sachant pertinemment que tout ce qui concerne le foncier et la restitution des terres autochtones est l'objet de convoitise de 1842 à ce jour, pour preuve.

- Aucun parti politique n'a de programme concernant le développement et la protection des terres autochtones , ils s'en fichent éperdument.
- Aucune étude sérieuse concernant le foncier n'a été effectuée sur ce territoire, nous subissons depuis 1842 une rétention de l'information concernant les affaires de terres, où les documents reconnaissant les droits des autochtones ont disparu, brûlé, ou tout simplement été oubliés ou cachés.
- Les Tribunaux indigènes ont tout simplement disparu
- Aucun Ordre des géomètres n'existe dans ce pays depuis 1842 , inimaginable.
- Les géomètres cadastrant nos terres et vallées n'ont aucune notion de l'histoire de nos districts, tout est bâclé.
- Les immenses terres des chefferies ont tout simplement disparu.
- Les titres de propriété antérieurs à la loi scélérate du 24 août 1887 ne sont aucunement pris en considération lors du cadastre des terres en Polynésie (voir nouveau cadastre), ce que nous dénonçons depuis 30 ans, sans aucune réaction des politiques.

- Sont apparues avec la loi scélérate du 24 août 1887 les terres présumées domaniales (terres de chefferies) convoitées depuis 1842 par l'État français et lorgnées par les politiques du Tavini Huiraatira, les caisses du pays étant vide.
- Nous dénonçons le vol, les spoliations des terres autochtones, et aucun contrôle n'est effectué lors du cadastre des terres.
- Depuis 1842, la confiscation des terres autochtones (présumées domaniales) a créé la paupérisation dans notre pays (...)

Pendant les trente dernières glorieuses du CEP, plus de 6 000 milliards de Fcfp ont été déversés dans les caisses du Pays, les dirigeants ont pu arroser et acheter à satiété le silence d'une population acquise à sa cause (l'aura-t-elle compris ?). Aujourd'hui la source de jouvence s'étant tarie, les hommes politiques du Tavini Huiraatira UPLD en tête, s'arrogent le droit de faire voter une loi scélérate de spoliation des terres autochtones, qui leur permettront de s'approprier, vendre et arroser sans le CEP leurs ouailles, comme au bon vieux temps.

Le vote de ce projet de loi scélérat est simplement la continuité et l'achèvement des spoliations des terres autochtones entamés depuis 1842 .

Le Tavini Huiraatira UPLD commence à maîtriser l'art du pouvoir, nous pensions le colonialisme révolu, ils viennent d'inventer l'indépendance à l'envers où comment déposséder, se servir indûment et gratuitement des propriétés autochtones, cela s'appelle de la néocolonisation.

Cette loi néocoloniale, discriminatoire et Machiavélique, dictée par le Tavini Huiraatira, va à contresens de l'histoire des droits des peuples autochtones et du développement endogène, prôné par le président du Tavini.

Nous appelons officiellement l'État français, signataire des traités de 1842 et 1880 avec nos souverains, à la protection juridique de nos terres, territoires et ressources. Le respect des coutumes, des traditions et régimes fonciers du peuple autochtone de Polynésie française.

Le Conseil coutumier autochtone O.R.A demande solennellement à Monsieur le président Oscar Manutahi Temaru et à son vice-président Monsieur Antony Géros de retirer ce projet de loi, discriminatoire et infâme.

Pour le Conseil coutumier autochtone O.R.A , notre feuille de route sera : les traités, lois et coutumes. Nous nous opposerons à ce projet de loi Discriminatoire.

Pour le Conseil coutumier autochtone O.R.A Pomare a Tu Terihinoiatua Joinville



[haut de page](#)

Légal	Recommandations LNT	Gardons Contact !
Droits de reproduction et de diffusion réservés © 2007-2011 	 La Dépêche de Tahiti  Les Nouvelles Calédoniennes  NRJ Tahiti  Paru Vendu Nouvelle Calédonie  Paru Vendu Tahiti  Groupe Hersant Media	    